



N° 115 Évaluation de la politique du **logement et de l'hébergement des personnes en situation de handicap psychique**
rapport publié le 4 avril 2017

Les 8 recommandations formulées par la Cour à l'attention du département de l'emploi, de l'action sociale et de la santé ont toutes été acceptées. La première échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017, l'ensemble des recommandations est en cours de réalisation.



N°115 Logement et hébergement des personnes en situation de handicap psychique (évaluation)	Mise en place (selon indications de l'évalué)			Suivi par la Cour
	Resp.	Délai au	Fait le	Commentaire
<u>Recommandation 1</u> : Planifier les interventions en fonction de priorités partagées.	DGAS	31.12.18		En cours.
<u>Recommandation 2</u> : Objectiver les modes de financement	DGAS	31.12.18		En cours.
<u>Recommandation 3</u> : Faciliter les synergies en matière de prise en charge.	DGAS	31.12.19		En cours.
<u>Recommandation 4</u> : Créer et tester un concept d'accueil à bas seuil d'accès.	DGAS	30.06.19		En cours.
<u>Recommandation 5</u> : Faciliter l'accès et le maintien dans des logements indépendants.	DGAS	31.12.18		En cours.
<u>Recommandation 6</u> : Développer des places temporaires dans le dispositif existant.	DGAS	31.12.19		En cours.
<u>Recommandation 7</u> : Faciliter l'information, l'orientation et le suivi.	DGAS	31.12.17		En cours.
<u>Recommandation 8</u> : Améliorer la qualité des informations et indicateurs.	DGAS	31.12.18		En cours.